ROUTES DÉPARTEMENTALES

Le fauchage : une activité importante pour le réseau routier

Dans le cadre de la politique d'entretien de son réseau routier, le Département réalise chaque année une campagne de fauchage le long des 2 350 km de routes départementales.

Publié le 20 avril 2017

Le fauchage consiste à :

- réduire la hauteur de l'herbe aux abords du **réseau routier départemental**, accotements, fossés, talus, îlots et délaissés ;
- maîtriser la végétation indésirable au niveau des ouvrages d'art routiers (ponts, murs de soutènement, buses) et des équipements de la route (panneaux de signalisation, glissières de sécurité).

C'est le Document d'Organisation du Fauchage (DOF) qui définit les modalités de programmation et d'exécution de l'entretien des dépendances vertes du domaine routier départemental.

Le fauchage est très majoritairement réalisé en interne, par les équipes des onze **centres routiers** répartis sur le département. Il représente en moyenne de 15% à 25% de l'activité globale des centres routiers, pour un kilométrage cumulé de fauche voisin de 30 000 km/an.

La campagne annuelle de fauchage comprend généralement 2 à 3 fauches successives et chaque intervention est adaptée à chaque type de réseau (route à 2 voies, routes à 2x2 voies) :

- une fauche de sécurité réalisée au printemps : elle permet de maintenir les conditions normales de visibilité aux abords des carrefours et virages et la perception de la signalisation verticale et de points particuliers. Celle-ci doit accompagner de façon étroite la croissance de la végétation en fonction des observations faites localement.
- une fauche sur accotement : elle concerne la totalité de l'accotement et les fossés. Elle peut s'étendre aux talus dans le cas particulier où la végétation qui y est installée est susceptible de retomber au niveau des fossés ou accotements (cas éventuels de cannes de Provence).
- une fauche de grande largeur réalisée plutôt en automne/hiver: elle permet d'éviter toute installation de végétation ligneuse non désirée sur l'emprise de la voie et permettra de ne pas avoir à recourir à de coûteuses opérations de déboisement ou d'abattage. Il s'agit de préserver l'emprise routière.

Les services routiers du Département n'interviennent généralement pas à l'intérieur de l'agglomération ; les services techniques des communes prennent le relais si nécessaire.

Une pratique bien rodée qui s'adapte aux besoins de préservation de la biodiversité

Aujourd'hui, dans le cadre de cette campagne, le Département met en œuvre un fauchage dit raisonné en développant un ensemble de bonnes pratiques destinées à mieux prendre en compte les aspects environnementaux et économiques.

Depuis 2010, les services routiers départementaux ont procédé au relèvement de la hauteur de fauche, aujourd'hui comprise entre 12 et 15 cm ; ce réglage permet :

- de réduire les casses des engins,
- d'améliorer le bilan carbone des interventions (baisse des consommations de carburants) ;
- de réduire les risques de propagation des maladies,
- de maintenir un couvert végétal favorisant la stabilisation des talus, fossés ou accotements, et limitant l'installation de plantes envahissantes,
- de favoriser la biodiversité en permettant l'installation et la croissance de plantes vivaces,
- de réduire les apports en azote liés à la dégradation du broyat sur le sol qui stimulent la pousse.

Pour cela, le Département dispose d'un matériel performant. La flotte de véhicules a fait l'objet d'une remise à niveau importante depuis 2007 :

- 24 tracteurs équipés de groupe de fauchage (ou épareuse) plus « économes », répartis dans les 11 centres routiers ;
- une faucheuse sous glissière installée sur un porteur 4X4 polyvalent qui permet d'assurer le fauchage de la végétation présente sous les glissières de sécurité, impossible avec les matériels classiques. Depuis 2014, ce matériel spécifique, mutualisé entre les 4 agences routières permet d'éviter l'usage d'herbicide sous les 170 km glissières du réseau routier départemental ;
- deux brosses de désherbage ont été acquises fin 2016 pour procéder au brossage mécanique de certaines parties du réseau routier et réduire encore l'usage de produit d'herbicide.

Consignes de sécurité aux abords des chantiers

Dès qu'ils rencontrent un atelier de fauchage le long des routes, les automobilistes sont invités à réduire leur vitesse et à respecter la signalisation en place afin de préserver leur sécurité et celle des agents qui interviennent.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09